

Critères d'évaluation – Initiative d'assistanat à la recherche

À la FINB, nous n'effectuons pas d'évaluation par les pairs et n'évaluons donc pas les demandes en fonction de leur mérite scientifique. Nous nous attendons cependant à ce que vous présentiez une demande solide sur le plan scientifique, ce qui peut être démontré à l'aide des évaluations des trois organismes subventionnaires (CRSNG, CRSH, IRSC) ou d'autres organismes, de publications liées à vos travaux dans le domaine donné, de lettres d'appui de la part de partenaires industriels qui appliquent l'innovation, ou d'autres moyens similaires.

Nous supposons que les demandes sont rédigées en langage simple (si cela est possible) et répondent aux critères d'évaluation ci-dessous :

1.	<p>Le projet, tel qu'il est décrit, est-il innovant?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le projet fait-il appel à un processus ou un programme innovateur afin de résoudre un problème bien défini, pour les Néo-Brunswickois? b. Adaptez-vous une technologie existante dans un nouveau but?
2.	<p>Le projet comporte-t-il des avantages socio-économiques potentiels (directs ou indirects) pour le N.-B., et le processus menant à ces avantages est-il clair?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le projet comporte-t-il des retombées économiques potentielles? b. La commercialisation est-elle prévue à un stade ultérieur du projet? c. Y a-t-il des avantages socio-économiques indirects potentiels? <ul style="list-style-type: none"> i. Les résultats du projet pourront-ils être utilisés pour élaborer des politiques, éclairer des décisions gouvernementales, orienter des pratiques exemplaires, favoriser une utilisation plus efficace des fonds publics ou produire des connaissances pouvant servir au secteur à but non lucratif et au grand public? d. La planification de la mobilisation et de l'application des connaissances est-elle en place pour le projet?

	<p>ii. Des efforts suffisants ont-ils été faits pour expliquer les plans relatifs aux connaissances découlant du projet, afin que celles-ci soient communiquées au-delà de la communauté scientifique?</p>
3.	<p>Le chercheur principal et ses collaborateurs ont-ils démontré leur capacité à mener le projet à bien, relativement à ce qui suit?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Infrastructures et équipement (laboratoire et capacité de laboratoire, partenariats industriels). b. Personnel (à la fois dans l'équipe du chercheur principal et les collaborateurs qui sont engagés, qu'ils soient chercheurs principaux, postdoctorants ou étudiants). c. Soutien de l'établissement du chercheur principal (cours, financement direct, appui accordé aux étudiants, lettres de soutien). d. Le chercheur principal et ses collaborateurs ont une bonne réputation dans leur domaine.
4.	<p>L'assistant de recherche aura-t-il de nombreuses possibilités d'apprentissage expérientiel pendant le projet de recherche?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Il aura la possibilité de travailler directement ou indirectement avec le ou les partenaires (industriels ou non universitaires) participant au projet de recherche, le cas échéant. b. Les possibilités de croissance sur le plan professionnel et universitaire sont uniques au poste. c. Les possibilités sont offertes dans un environnement au sein duquel les étudiants disposent des soutiens propices à leur épanouissement. d. Le chercheur principal a justifié de façon claire le salaire de l'assistant de recherche ainsi qu'indiqué les heures de travail prévues. e. Les contributions de l'assistant de recherche aux travaux diffusés seront reconnues.
5.	<p>La contribution de l'assistant de recherche au programme de recherche sera-t-elle importante?</p>

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">a. La présence de l'assistant de recherche est essentielle à la continuité du programme de recherche du chercheur principal, comme il est expliqué dans la demande.b. La contribution de l'assistant de recherche au projet est bien définie. |
|--|--|